DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE (91) COMMUNE DE BIÈVRES



5.3.5 – SCHEMA DE CIRCULATIONS DOUCES

PLAN LOCAL D'URBANISME APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/10/2019



MAIRIE DE BIÈVRES Place de la Mairie 91570 BIÈVRES Tél : 01 69 35 15 50

Courriel : contact@bievres.fr

SOMMAIRE

0	bjectif de l'étude	2
	1.1 Les pistes cyclables existantes	3
	1.2 Les chemins piétons	3
	1.3 Les chemins de randonnées existants	4
	1.4 Les transports en commun	4
2.	Les orientations des documents supra-communaux	5
	2.1 Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France de 2013	5
	2.3 Le Plan Local de Déplacements de 2011	6
	2.4 Schéma directeur de circulations douces Versailles Grand Parc de 2013	
3.	Ateliers de concertation	8
4.	Les grands enjeux issus du diagnostic	9
5.	Proposition de schéma directeur de circulations douces	9
	5.1 La requalification ou création de voies vertes	10
	5.2 L'aménagement de zones de rencontre	16
	5.3 La définition d'emplacements réservés	19
	5.4 Les aménagements complémentaires	23
6	Anneyes – Extraits du PLD concernant la commune de Rièvres	27

Objectif de l'étude

La commune de Bièvres doit faire face aux enjeux de déplacements locaux (voitures, cycles, piétons, stationnement) en favorisant la création de voies de circulation douces tout en prenant en compte les continuités écologiques et les grandes caractéristiques de son paysage naturel exceptionnel.

L'objectif de l'étude est de définir une stratégie de développement des circulations piétonnes et cycles et d'élaborer un schéma directeur à l'échelle communale en s'appuyant notamment sur celui de l'agglomération Versailles Grand Parc, modifié en 2013.

Le schéma directeur de circulations douces permettra d'améliorer les déplacements à l'intérieur de la commune et les connexions aux communes voisines tout en favorisant la mixité des usages (loisirs, migrations pendulaires domicile/travail) et des usagers (piétons, marcheurs, cyclistes, publics spécifiques (PMR, enfants), le tout dans le respect de la qualité de vie des Biévrois.

De ce fait, cette étude se divise en trois parties. Il convient d'abord de présenter l'état des lieux des circulations douces de la commune. Ensuite de faire un zoom sur le cadre institutionnel des documents supra communaux qui doivent être pris en compte et finalement d'élaborer le schéma directeur défini en concertation avec les habitants et les associations d'usagers.

Le schéma directeur prend la forme d'une cartographie générale, détaillée en grandes propositions d'aménagement pour chaque thématique.

1. Contexte actuel

1.1 Les pistes cyclables existantes

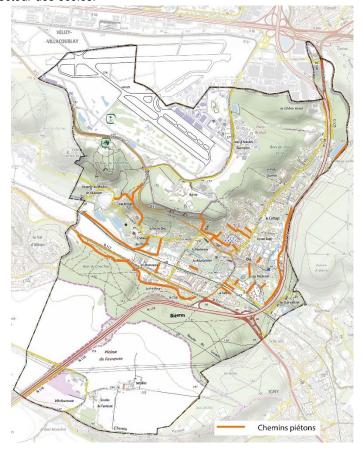
La commune est desservie par plusieurs pistes cyclables qui longent la RN 118 en partie nord (dont une tout récemment créée) et sud du territoire communal mais aussi la RD117 et la rigole de Favreuse en partie ouest de la commune (voir schéma ci-dessous). Récemment, la rue du petit Bièvres a également été retravaillée pour intégrer une piste cyclable, notamment à ses voies montantes.



Pistes cyclables existantes

1.2 Les chemins piétons

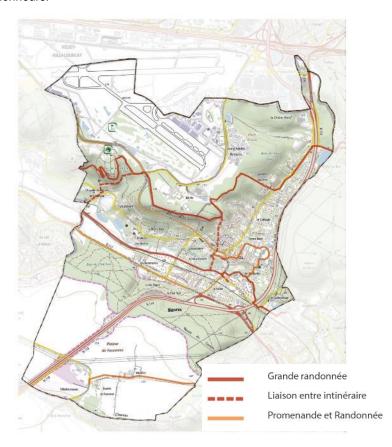
Les chemins piétons sont bien développés et se situent en majeure partie au cœur du centre-village et le long de certaines parties de la Bièvre. Ils desservent et relient notamment les zones résidentielles, les lieux de détente et de loisirs (domaine Ratel) ainsi que les équipements publics, comme pour le secteur des écoles.



Cheminements piétons existants

1.3 Les chemins de randonnées existants

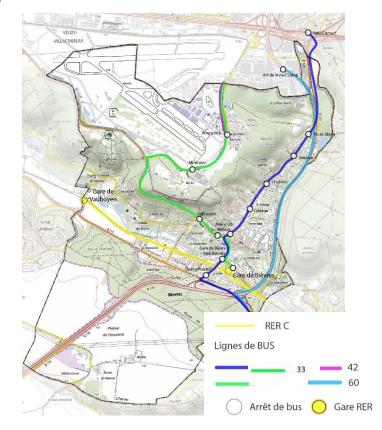
Le chemin de grande randonnée (GR 11) traverse Bièvres depuis la forêt de Verrières en passant par le Domaine du Bel Air, le bois du Loup Pendu et le bois de Montéclin. Un autre chemin longe la Bièvre. Des chemins piétons à l'ouest et au centre de la commune permettent de relier ces deux grands tracés afin de former des boucles de promenade appréciées des randonneurs.



Chemins de promenade et de randonnée

1.4 Les transports en commun

Bièvres est desservi par quatre lignes de bus et deux gares de la ligne du RER C. Le réseau de bus est satisfaisant grâce à un nombre d'arrêts de bus important, néanmoins des améliorations peuvent être envisagées en matière de fréquence et de desserte, notamment pour le quartier des Hommeries et Montéclin (domaine et poney club) dépourvus d'arrêt de bus. Les gares sont desservies à raison d'un train toutes les demi-heures en journée. La fréquence est réduite le soir et les week-ends.

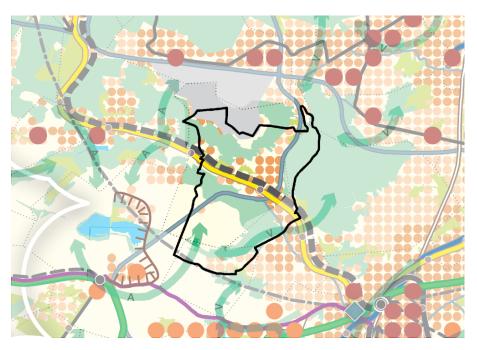


Les transports en communs : RER et Bus

2. Les orientations des documents supracommunaux

2.1 Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France de 2013

Le SDRIF a pour objectif la maîtrise de la croissance démographique et urbaine et l'utilisation de l'espace. En ce qui concerne la localisation préférentielle de l'urbanisation, le SDRIF prévoit une densification préférentielle aux alentours de la gare RER C de Bièvres. Il prévoit par ailleurs un principe de liaison de desserte territoriale (Tram Train T12 Express reliant Evry, Massy et Versailles).





Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares

Les nouveaux espaces d'urbanisation

Secteur d'urbanisation préférentielle

Les espaces urbanisés

- Espace urbanisé à optimiser
- Quartier à densifier à proximité d'une gare
- Secteur à fort potentiel de densification



Pôle de centralité à conforter

	Existant	Projet (Principe de liaison)
Niveau de desserte national et international	<u> </u>	
Niveau de desserte territorial		←−−−→
Gare ferroviaire, station de métro (hors Paris)	•	
Gare TGV	•	

	Existant	Projet (Principe de liaison)
Autoroute et voie rapide		
Réseau routier principal		
Franchissement		>

Les continuités

Espace de respiration (R), liaison agricole et forestière (A), continuité écologique (E), liaison verte (V)

Le fleuve et les espaces en eau

Les fronts urbains d'intérêt régional

Les espaces agricoles

Les espaces boisés et les espaces naturels

Les espaces verts et les espaces de loisirs

COMMUNE DE BIEVRES – REVISION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME SCHEMA DE CIRCULATIONS DOUCES

2.2 Le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF) de 2014

Le PDUIF a pour ambition d'assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité des Franciliens et la protection de leur environnement et de leur santé. Il a été approuvé en 2014.

Ces objectifs portent sur quatre axes majeurs:

- Préserver le fonctionnement métropolitain,
- Imaginer une nouvelle urbanité,
- Renforcer la centralité au-delà de la zone dense.
- Offrir la rue pour tous et partager l'espace public.

Les règles applicables à Bièvres correspondent à celles des autres communes de l'agglomération centrale et les autres communes des agglomérations secondaires de plus de 20 000 habitants.

A échelle de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, le plan de déplacements urbains d'Île de France se complète, selon les thématiques, par le plan local de déplacements (PLD) qui en détaille et précise le contenu.

2.3 Le Plan Local de Déplacements de 2011

Le Plan Local de Déplacement présente une politique de déplacements et détermine une stratégie à l'échelle de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, dans la perspective de décentralisation.

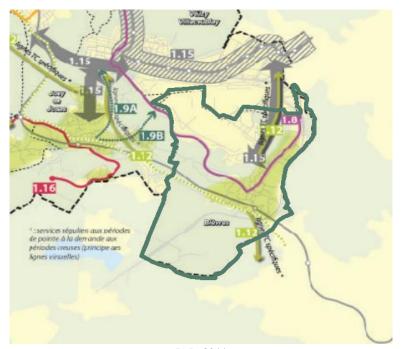
Le PLD porte sur trois actions principales :

- l'évolution, la restructuration du réseau de bus et le renforcement de la qualité de service
- l'aménagement d'un réseau de pistes cyclables en liaison avec les itinéraires existants

 la maitrise des conditions de circulation générale, du stationnement et du transport de marchandises

L'objectif du PLD en lien avec l'amélioration de l'attractivité et de la performance des réseaux de transports collectifs routiers se décline autour de trois sous-actions représentées au schéma ci-dessous pour la commune de Bièvres:

- 1.8 : Améliorer la desserte de Bièvres.
- 1.12 : Restructurer le réseau de transports collectifs de la vallée de la Bièvres.
- 1.15 : Restructurer le réseau de transports collectifs impacté par la mise en service du futur tramway Chatillon-Viroflay.



PLD, 2011

COMMUNE DE BIEVRES – REVISION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME SCHEMA DE CIRCULATIONS DOUCES

Par ailleurs, l'objectif du PLD en lien avec l'aménagement des axes et secteurs en faveur des modes doux et des PMR se décline autour de deux sous actions représentées au schéma ci-dessous :

- 1 : Aménager un réseau piétons vélo sur l'ensemble du territoire
- 2.10 : Mailler les itinéraires cyclables sur le territoire



PLD, 2011

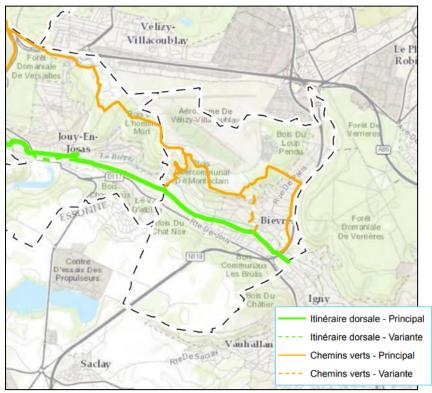


PLD, 2011

Enfin, le PLD comprend un ensemble d'actions à mettre en œuvre, notamment l'amélioration des conditions d'accessibilité en modes doux, la rationalisation de l'offre en stationnement autour des gares (Bièvres, Vauboyen), l'intégration d'infrastructures routières du réseau principal et l'adaptation des plans de circulation pour dissuader les potentiels trafics de transit générés par le bouclage de l'A86 (schémas ci-dessus).

2.4 Schéma directeur de circulations douces Versailles Grand Parc de 2013

Le schéma directeur de circulations douces de VGP prévoit la constitution d'un maillage des promenades et des aménagements cyclables à l'ensemble de l'agglomération via la définition d'un axe structurant sud-ouest de 22 km de la vallée de la Bièvre jusqu'au Val de Gally à Fontenay le Fleury (la dorsale).



VGP, 2013

L'analyse de l'ensemble de ces documents a permis de mettre en avant la nécessité de traiter spécifiquement les aménagements en modes doux pour créer une continuité des circulations dans la commune. Il convient également de coordonner la mise en place du schéma directeur communal avec ceux des autres communes limitrophes, dans le respect des axes majeurs supracommunaux en matière de déplacements doux.

3. Ateliers de concertation

Un atelier participatif ouvert aux habitants et associations a permis de révéler certains enjeux pour les circulations douces pris en considération dans l'élaboration du présent document.

4. Les grands enjeux issus du diagnostic

Il s'agit de rappeler les enjeux majeurs identifiés à travers l'analyse du territoire biévrois et les orientations des documents supra communaux.

- Prise en compte des déplacements conséquents liés aux activités économiques.
- Renforcement du maillage en liaisons douces.
- Amélioration et sécurisation des conditions de déplacement des piétons et des cycles.
- Prise en compte des nuisances liées au bruit et à la pollution générée par la RN118, la RD117 et autres axes.
- Encadrement des déplacements routiers et développement des transports en commun.
- Prise en compte du futur Tram-Train reliant Versailles à Massy et Evry.

5. Proposition de schéma directeur de circulations douces

Le schéma directeur a comme objectif l'implantation de dispositifs pour l'amélioration des mobilités et la promotion des déplacements doux sur l'ensemble de la commune, favorisant en même temps une liaison intercommunale.

Durant la phase de diagnostic, il a été recensé de nombreux itinéraires de mobilité durable (itinéraires de randonnée, rues piétonnes, pistes cyclables). Toutefois, un certain nombre nécessitent une amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes. En particulier, certains trottoirs sont trop étroits ou obstrués par des poteaux empêchant la circulation des personnes les plus vulnérables.

Il convient de créer ou d'améliorer les dispositifs de mobilités douces pour assurer une vraie continuité des déplacements à l'échelle communale en assurant le confort physique et la sécurité des usagers.

Aussi, nous proposons la mise en place de différents aménagements pour atteindre ces objectifs :

- Mise en place de voies vertes ;
- Requalification de pistes cyclables ;
- Aménagement de zones de rencontre ;
- Définition d'emplacements réservés ;
- Définition d'un plan d'alignement ;
- Mise en place d'autres actions (ouverture d'impasse, élargissement de trottoirs...);
- Signalétique directionnelle.

5.1 La requalification ou création de voies vertes

La voie verte est une voie exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers. La circulation y est donc autorisée de plein droit pour les cyclistes et pour les piétons.

La mise en place de voies vertes permettra de renforcer le maillage entre les chemins piétons existants. Elles permettront de répondre à des besoins de déplacements de loisirs mais peuvent également être empruntées pour assurer les liaisons utilitaires de type domicile-travail. Elles s'appuient largement sur des voies existantes qui pourront être requalifiées : élargissement, mise en place de signalétique spécifique, matériel de contrôle d'accès spécifique...

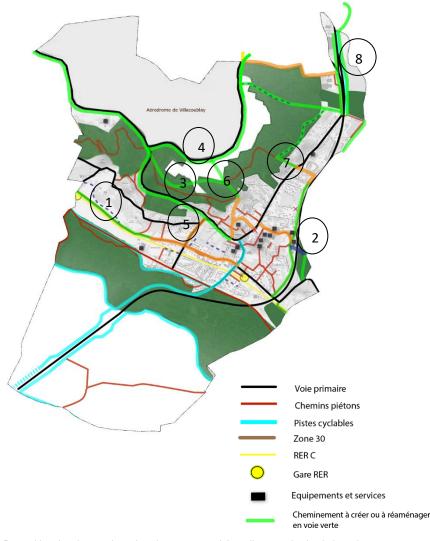


Exemple de voie verte, source : AF3V

Il s'agit de requalifier certaines voies vertes tout au long du chemin des Prés de Vauboyen, du Chemin de la Sygrie, le long de la RN 118, du chemin entre le parc de la Martinière et la rue des Petits Ponts mais aussi sur le plateau de Villacoublay entre l'emprise du RAID et la porte jaune.

Le réseau total des voies vertes implantées sur le territoire serait ainsi porté à 9,44 kilomètres.

Sur le schéma, la mise en place de voies vertes est représentée avec un trait vert.



Proposition de mise en place de voies vertes – schéma directeur de circulations douces.

1) Chemin des Près de Vauboyen

Etat Actuel

Entre le chemin du Mesnil et tout au long de la rue jusqu'à la Gare de Vauboyen (chemin des charbonniers) : voie existante actuellement aménagée en chemin piéton.



Domanialité :

Public

Propositions d'aménagements :

Aménagement d'une voie verte (≈900 m) et mise en place d'une signalétique adaptée.



Acteurs Concernés

Ville de Bièvres x
VGP x
Département
Etat
Acteurs privés

2) Chemin de la Sygrie à l'ouest de la RN 118

Etat Actuel

Du sud de l'avenue de la Gare jusqu'au chemin Cholette : cheminements publics existants.



Domanialité :

Public

Propositions d'aménagements :

Aménagement d'une voie verte (≈1,3 km) et mise en place d'une signalétique.

Cet aménagement pourrait être réalisé en même temps que l'installation des murs anti-bruit afin de réduire les nuisances pour les riverains.



Acteurs Concernés

Ville de Bièvres	Х
Continuité à engager auprès de	Χ
Chatenay-Malabry et Clamart	
VGP	
Département	Χ
Etat	Х
Acteurs privés	

3) Chemin en limite du coteau

Etat Actuel

La route de Gisy est équipée d'un trottoir mais des aménagements sont à prévoir.

Propositions d'aménagements :

Aménagement en voie verte du chemin existant (≈1 km) au sud du RAID/CRS, depuis le chemin de la creuse voie jusqu'au croisement de la route de Versailles et de la route de Gisy.



Domanialité :

Public

Acteurs Concernés

Ville de Bièvres x VGP Département Etat Acteurs privés

4) Route de Gisy

Etat Actuel

La route de Gisy permet de relier la commune de Bièvres aux pôles d'activités économiques à proximité, notamment Vélizy 2, INOVEL PARC Nord et Sud et la base aérienne de Vélizy-Villacoublay. Il n'y a pas de trottoir du côté de Bièvres.



Domanialité :

Public

Propositions d'aménagements :

Création d'une voie verte (≈3,7 km) le long de la route de Gisy. Cette voie nouvelle permettra la liaison avec les communes riveraines, la base aérienne et la ZAE de Burospace.



Acteurs Concernés

Ville de Bièvres x
VGP
Département x
Etat
Acteurs privés

5) Rue Léon Mignotte / Route de Versailles

Etat Actuel

La rue Léon Mignotte permet la liaison du centre village avec le domaine de Bel Air, la route de Gisy, Burospace et la base aérienne. Elle est très empruntée par les cyclistes mais s'avère dangereuse du fait de la vitesse des voitures qui l'empruntent.



Domanialité :

Public

Propositions d'aménagements :

Création d'une voie verte (≈1,3 km), à partir du début de la rue Léon Mignotte à partir du centre-ville jusqu'au carrefour entre la route de Versailles et la route de Gisy. La voie verte permettra de sécuriser au maximum les déplacements des cyclistes, des piétons et autres usagers.

Une diminution des vitesses pourrait y être encouragée (70km/h).



Acteurs Concernés

Ville de Bièvres x
VGP
Département x
Etat
Acteurs privés

6) Chemin de la Creuse voie

Etat Actuel

Actuellement l'utilisation du chemin de la creuse voie est limitée aux riverains à certaines heures. Il est également en partie support de grande randonnée (GR 11) de Bièvres.



Domanialité :

Public

Propositions d'aménagements :

Aménagement d'une voirie en voie verte (≈245 m). Prolongation possible le long du terrain communal entre Poilâne et Burospace.



Acteurs Concernés

Ville de Bièvres
VGP
Département
Etat
Acteurs privés

7) Aménagement du chemin Cholette

Etat Actuel

Cette voie est un support de grande randonnée (GR 11) à valoriser pour renforcer les liens avec le plateau en général et Burospace en particulier.

Valorisation des chemins (privés/état) dans ce massif boisé peu accessible et escarpé.



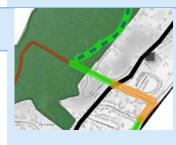
Domanialité :

Privé

Propositions d'aménagements :

Aménagement d'une voie verte dans le prolongement vers l'ouest du chemin Cholette jusqu'à l'embranchement avec la voie verte faisant l'objet d'un emplacement réservé.

Valorisation du chemin piéton existant (privés/état) dans ce massif boisé peu accessible.



Acteurs Concernés

Ville de Bièvres x
VGP
Département
Etat : Préfecture de police de
Paris x
Acteurs privés

8) Rue de Paris et RN 118

Etat Actuel

La rue de Paris est une voie de circulation qui débouche sur les communes du Nord de Bièvres (Clamart, Vélizy-Villacoublay, Châtenay-Malabry) et constitue ainsi un axe très fréquenté. Elle permet d'accéder au T6. Une voie verte a récemment été aménagée côté Ouest de la RN 118 jusqu'à la rue du Chêne Rond

En revanche, il existe une piste cyclable qui longe la RN 118 mais qui s'arrête subitement au niveau de la limite communale avec Châtenay-Malabry.



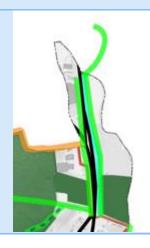
Domanialité :

Public

Propositions d'aménagements :

Poursuite de la voie verte existante (≈ 350m) côté Ouest qui longe le nord de la rue de Paris jusqu'au niveau de l'Usine pour permettre l'accessibilité aux secteurs commerciaux.

De l'autre côté, la piste cyclable existante (≈ 890m) qui longe la RN 118 pourrait être réaménagée en voie verte et prolongée jusqu'au rond-point du petit Clamart en passant à l'est des constructions existantes en concertation avec la commune de Châtenay-Malabry pour rejoindre une passerelle existante. La voie devrait être accessible en montée et en descente et intégrer une signalétique claire, avec des marquages au sol pour y accéder.



Acteurs Concernés

Ville de Bièvres x
VGP x
Département x
Etat x
Acteurs privés

5.2 L'aménagement de zones de rencontre

La voie partagée ou zone de rencontre contient une section ou un ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h.

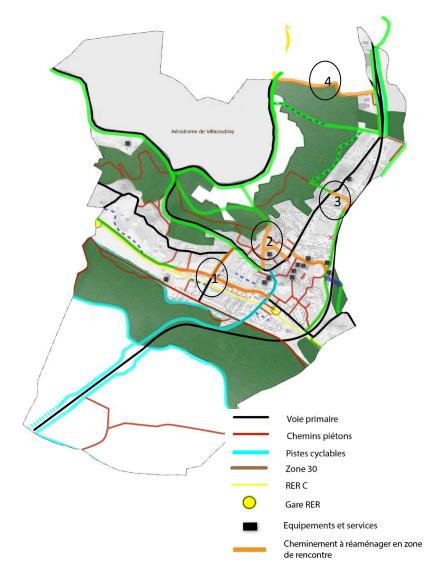
Pour ce faire, il est envisagé de mettre en place des aménagements concernant la signalétique indiquant le partage de la voie entre tous ces usagers : automobilistes, piétons, cycles...

Les rues proposées pour l'aménagement de zones de rencontre correspondent à la section la plus urbaine du chemin des Près de Vauboyen entre les Hommeries et la rue du petit Bièvres, le secteur entre le chemin de la creuse voie, la rue Odilon Redon et le chemin du vieux cimetière, une portion du chemin de la Sygrie, l'allée des castors et le chemin du Chêne Rond.

Sur le schéma, l'aménagement des zones de rencontre est représenté avec un trait orange.



Exemple de zone de rencontre, source : lanouvellerepublique.fr



Proposition de zones de rencontre – schéma directeur de circulations douces. Réalisation : Atelier TEL

) Chemin des près entre la rue du petit Bièvres et le rue de la Martinière / Chemin des prés de Vauboyen entre la rue de la Martinière et Vauboyen / Portion de la rue de la Martinière

Etat Actuel

Le chemin des prés et la rue des prés sont parallèles à la Bièvre et permettent notamment la liaison du centre village avec le secteur de Vauboyen, notamment en passant par la rue de la Martinière. Ils sont actuellement utilisés par les piétons, les cyclistes et les automobilistes riverains. Il

Propositions d'aménagements :

Aménagement de la voirie en zone de rencontre (≈900 m) tout au long du chemin des prés, depuis la rue du petit Bièvres jusqu'au début de la voie verte (à partir de la dernière maison), ainsi que la portion de rue de la Martinière jusqu'au coude en direction de la rue Léon Mignotte (≈360 m). La zone de rencontre permettra de mailler les différents types de déplacements (voiture, piéton, cycliste) en donnant la priorité aux piétons.



Domanialité :

Public



Acteurs Concernés

Ville de Bièvres VGP Département Etat Acteurs privés

2) Chemin de la creuse voie - Rue Odilon Redon - Chemin du vieux cimetière

Etat Actuel

Rues résidentielles de desserte locale, en particulier vers le centre village. Le chemin de la creuse voie relie le centre-village à Burospace et permet d'accéder au Bois du Bel Air, aux sentiers piétons (Bretonnière et Sentier des jardins) ainsi qu'au GR11.



Domanialité :

Public

Propositions d'aménagements :

Aménagement de la voirie en zone de rencontre (≈775 m) aux alentours du cimetière afin d'y limiter la vitesse à 20 km/h. En effet, le secteur comporte de nombreux chemins de promenade. Ainsi, la baisse de la vitesse devrait permettre l'appropriation de l'espace par les piétons et les cyclistes. La zone de rencontre se prolongera au nord vers le chemin de la Creuse-Voie.



Acteurs Concernés

Ville de Bièvres x
VGP
Département
Etat
Acteurs privés

3) Chemin de la Sygrie et chemin cholette

Etat Actuel

Le chemin de la Sygrie est réservé aux piétons dans certaines portions, ou ouvert à la circulation des piétons, des cyclistes et des voitures sur d'autres portions.



Domanialité :

Public

Propositions d'aménagements :

Aménagement de la voirie en zone de rencontre tout au long du chemin de la Sygrie (≈470 m) entre le chemin Cholette et le rue de la Sygrie. Cela permettra de maintenir la circulation des voitures à faible vitesse (20 km/h) et d'assurer l'appropriation en même temps de l'espace par les piétons et les cyclistes.



Acteurs Concernés

Ville de Bièvres x
VGP
Département
Etat
Acteurs privés

4) Chemin du Chêne Rond

Etat Actuel

Le chemin du Chêne Rond se situe aux limites de Bièvres et de la commune de Vélizy. Il débouche sur une voie privée appartenant à PSA et son accès est interdit au public pour des raisons de sécurité.



Domanialité :

Privé

Propositions d'aménagements :

Aménagement en zone de rencontre (≈1,3 km) de l'ensemble du chemin du Chêne Rond. Cette action permettrait de créer un lien entre la route de Gisy et la rue de Paris et améliorerait l'accessibilité de tous en direction de Vélizy 2.



Acteurs Concernés

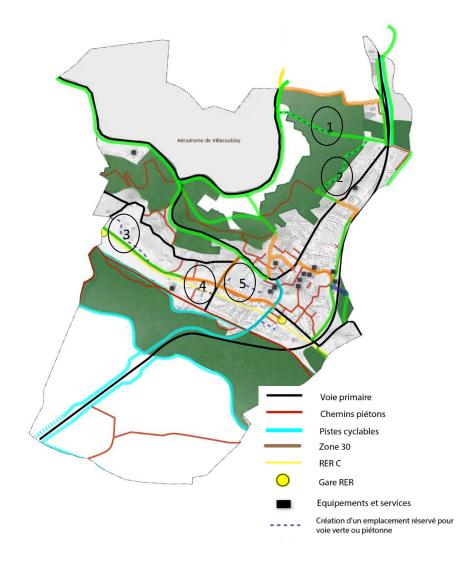
Ville de Bièvres x
VGP
Département
Etat
Acteurs privés x

COMMUNE DE BIEVRES – REVISION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME SCHEMA DE CIRCULATIONS DOUCES

5.3 La définition d'emplacements réservés

Les emplacements réservés sont des terrains que le Plan Local d'urbanisme affecte à l'implantation d'équipements publics ou d'installations d'intérêt général (voirie, espaces verts, etc.) et qui, en attendant d'être acquis par la collectivité, sont rendus inconstructibles.

La commune de Bièvres envisage que les voies privées soient acquises en instituant des emplacements réservés.



Proposition de définition d'emplacements réservés – schéma directeur de circulations douces.

Réalisation : Atelier TEL

1) Prolongement du chemin de la porte Jaune

Etat Actuel

Le chemin de la Porte Jaune est actuellement en impasse. En effet, il dessert le Laboratoire Central de la Préfecture de Police, activité inaccessible au public.



Domanialité :

Privé

Propositions d'aménagements :

Le maintien de l'emplacement réservé dans le prolongement du chemin de la Porte Jaune (≈500 m) permettra l'amélioration de la liaison avec Burospace.



Acteurs Concernés

Ville de Bièvres x
VGP
Département
Etat (Laboratoire
Central de la Préfecture x
de Police)

2) Chemin du Bois du Loup Pendu

Etat Actuel

Les terrains actuellement occupés par le Laboratoire Central de la Préfecture de Police ne sont pas accessibles au public et constituent une enclave au sein des espaces boisés.

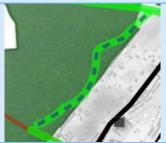


Domanialité :

Privé

Propositions d'aménagements :

La mise en place d'un emplacement réservé entre le chemin Cholette et le chemin de la Porte Jaune facilitera les déplacements piétons sous la forme d'une voie verte.



Acteurs Concernés

Ville de Bièvres x
VGP
Département
Etat x
Acteurs privés

3) Chemin au nord des près de Vauboyen

Etat Actuel

Le passage le long de la Bièvre est actuellement impossible car il est situé sur une propriété privée. L'acquisition par la commune ou le SIAVB est envisagée.

Propositions d'aménagements :

La mise en place d'un emplacement réservé (≈650 m) permettra l'amélioration des déplacements le long de la rivière, depuis la gare de Vauboyen jusqu'au centre-village.



Domanialité :

Privé

Acteurs Concernés

Ville de Bièvres x
VGP
Département
Etat
Acteurs privés x

4) Chemin au secteur des Hommeries

Etat Actuel

Les entreprises sont desservies par une voie d'accès parallèle à la voie de chemin de fer. Elle vient buter sur les locaux d'activité installés le long de l'emprise SNCF.



Domanialité :

Privé

Propositions d'aménagements :

Un emplacement réservé est envisagé au nord du terrain de l'opération des Hommeries à l'ouest de la rue de la Martinière (≈ 200 m). Cela permettra l'amélioration de l'accessibilité du quartier des Hommeries au reste du village (gare, écoles, commerces).



Acteurs Concernés

Ville de Bièvres x
SIAVB x
VGP
Département
Etat
Acteurs privés x

5) Parc de la Martinière

Etat Actuel

Chemin existant privé.



Domanialité :

Privé

Propositions d'aménagements :

L'emplacement réservé n°14 au parc de la Martinière (≈ 240 m) permettra de relier les abords de la Bièvre au parc dans le but d'améliorer sa fréquentation.

Un accès sera prévu depuis la rue des petits ponts.



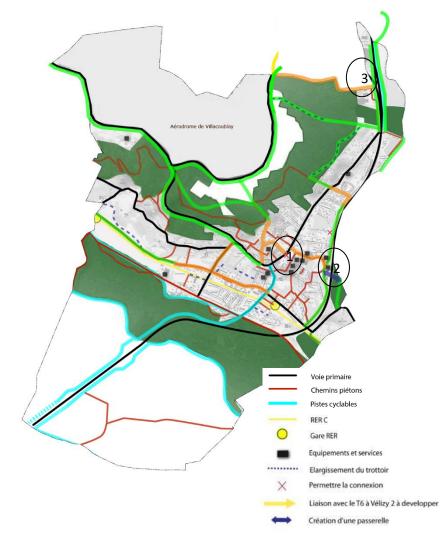
Acteurs Concernés

Ville de Bièvres x
VGP
Département
Etat
Acteurs privés x

5.4 Les aménagements complémentaires

Les aménagements qui sont proposés concernent :

- la connexion des impasses aux voiries environnantes,
- l'élargissement de trottoirs,
- et la création de liaisons entre les stations de transport en commun.



Proposition d'aménagement complémentaires – schéma directeur de circulations douces.

Réalisation : Atelier TEL

1) Rue de Paris – Rue des écoles-Impasse Valgrain

Etat Actuel

Il n'existe pas de connexion entre la rue de Paris et la rue des Ecoles.



Domanialité :

Public

Propositions d'aménagements :

Proposition d'acquisition des murs existants en vue de leur démolition (rue de Paris) pour accroître l'accessibilité et les liens inter-quartiers.



Acteurs Concernés

Ville de Bièvres x
VGP
Département
Etat
Acteurs privés x

2) Chemin de la Sygrie - Impasse Valgrain

Etat Actuel

Il n'existe pas de connexion entre le chemin de la Sygrie et l'impasse Valgrain.



Domanialité :

Public

Propositions d'aménagements :

Proposition de rétablissement de la connexion entre le chemin de la Sygrie le long de la RN 118 et l'impasse Valgrain pour accroître l'accessibilité et les liens inter-quartiers.



Acteurs Concernés

Ville de Bièvres x
VGP
Département
Etat
Acteurs privés x

1) Création d'une passerelle

Etat Actuel

La RN118 constitue une coupure importante entre les massifs boisés de la forêt de Verrières et du coteau nord.

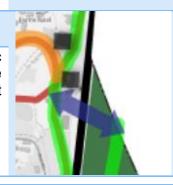


Domanialité :

Privé

Propositions d'aménagements :

Il a été identifié la nécessité de création d'une passerelle entre le Parc de ratel et la forêt de Verrières au-dessus de la RN118. La passerelle à créer permettra la liaison piétonne entre le centre-village et la forêt de Verrières.



Acteurs Concernés

Ville de Bièvres x

VGP

Département

Etat

Acteurs privés

Ville de Verrières

2) Elargissement de trottoir

Etat Actuel

Le trottoir présent sur le côté ouest de la N118 ne permettait pas de se rendre à l'usine à pied car il était peu large et mal entretenu. Ce trottoir est actuellement en cours d'élargissement.

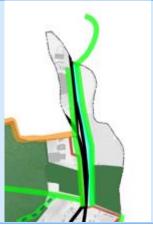


Domanialité :

Public

Propositions d'aménagements :

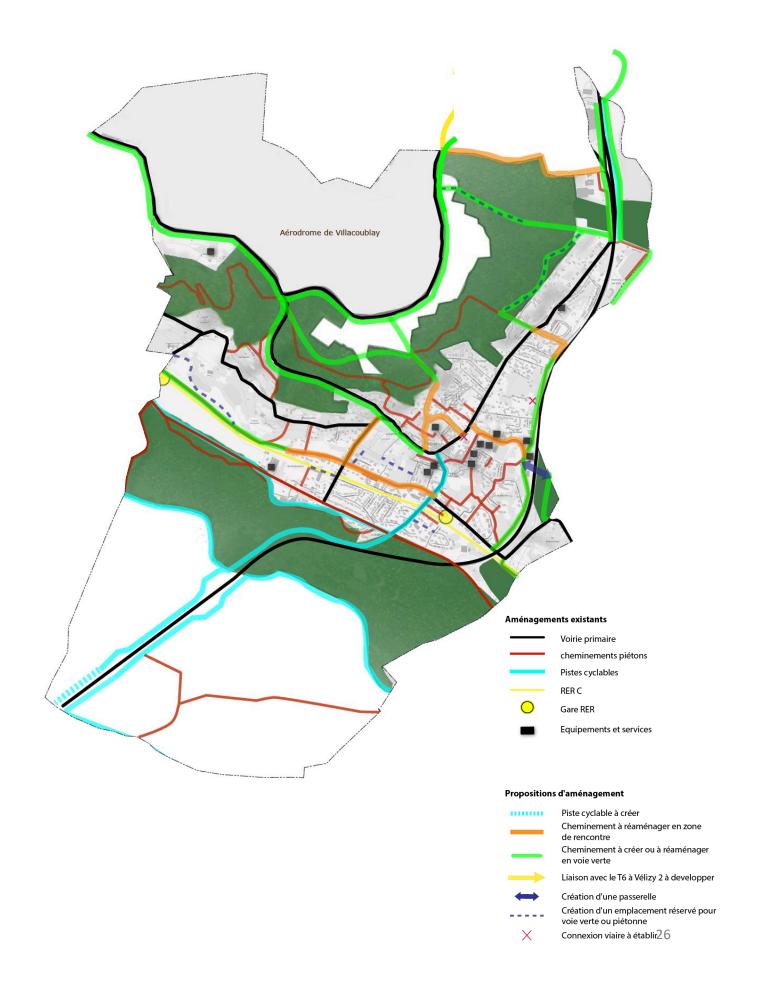
Il s'agira de mettre en place une signalétique adaptée à la proximité de la N118 afin de sécuriser les déplacements des piétons en directions de la zone d'emplois et du centre commercial (Castorama, L'usine).



Acteurs Concernés

Ville de Bièvres x
VGP
Département x
Etat x
Acteurs privés x

COMMUNE DE BIEVRES – REVISION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME SCHEMA DE CIRCULATIONS DOUCES



6. Annexes – Extraits du PLD concernant la commune de Bièvres

